

**ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juin 2026

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES/HAUTS-DE-SEINE**

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3312-5,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, des métropoles et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le règlement budgétaire et financier de l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine en vigueur,

Vu la délibération de l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine n° 2025-EPI-CA-313 du 21 janvier 2025 adoptant le budget primitif 2025,

Vu la délibération de l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine 2025-EPI-CA-321 du 5 juin 2025 adoptant le budget supplémentaire,

Vu la délibération de l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine 2025-EPI-CA-326 du 2 décembre 2025 adoptant la décision modificative N°1,

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2025 du budget principal établi et présenté par le Payeur Départemental,

Vu le rapport de Monsieur le Président de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Sa Commission des Finances consultée,

Considérant la nécessité d'arrêter le compte de gestion pour l'exercice 2025 du budget principal avant de proposer l'adoption du compte administratif pour l'exercice 2025,

Considérant la conformité des montants figurant dans le compte de gestion 2025 présenté par le Payeur

Les résultats du compte de gestion présentant une parfaite concordance avec ceux du compte administratif, il vous est proposé d'approuver le compte de gestion 2025 établi par le comptable public pour le budget de l'EPI.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end, crossing over itself.

Georges SIFFREDI
Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

**ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES – HAUTS-DE-SEINE**

RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04 juin 2026

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES/HAUTS-DE-SEINE**

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. À cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Le compte de gestion est voté par l'assemblée délibérante. Son vote doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif.

Conformément à l'article L.1612-12 et L.3312-5 du Code général des collectivités territoriales, il convient d'approuver le compte de gestion 2025 de l'EPI avant l'approbation du compte administratif.

Au 31 décembre 2025, le compte de gestion de l'établissement, pour son budget, présente un résultat de 4 524 807,96 € détaillé comme suit :

Extrait du compte de gestion : en €

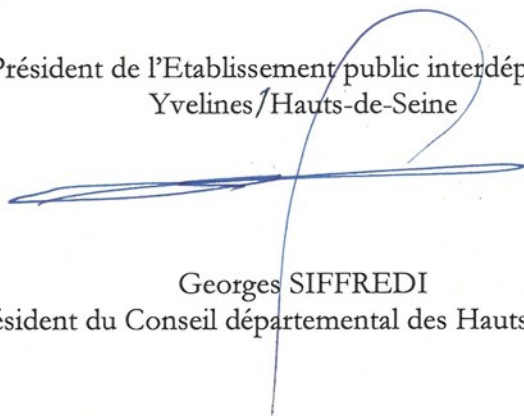
En €	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I- Budget Principal		
Investissement	3 319 687,82	3 489 727,23
Fonctionnement	-205 782,56	1 035 080,73
Total I	3 113 905,26	4 524 807,96
II- Budget des services à caractère administratif		
Total II		
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial		
Total III		
Total I + II + III	3 113 905,26	4 524 807,96

Départemental avec les écritures comptables figurant dans le projet de compte administratif,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Arrête le compte de gestion pour l'exercice 2025 du budget principal de l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine, établi par le Payeur Départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein du compte administratif 2025.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine



Georges SIFFREDI
Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine